

# Lote: 635

## Cifuentes Collection Africa #129

IVORY COAST. Lot of 2 notes of 0'50 Franc. 11 February 1917. Gouvernement General de l'Afrique Occidentale Francaise. Colonie de la Cote D'Ivoire. (Pick: 1a, 1b). Very Fine with Tears and Extremely Fine.





50 CENTIMES

## EXTRAIT DU DÉCRET DU 11 FÉVRIER 1917

*Les bons de caisse émis auront cours forcé soit dans toute l'étendue de la Colonie, soit dans certaines localités désignées par le Lieutenant-Gouverneur de la Colonie intéressée et ne pourront, en aucun cas, circuler hors de cette Colonie ou de ces localités ; ils seront remboursés en espèces dans un délai de deux ans, lequel commencera à courir à partir de la cessation des hostilités.*

*Ceux qui auront contrefait ou falsifié les bons de caisse ou fait usage de ces bons contrefaits ou falsifiés seront poursuivis conformément aux lois et punis des travaux forcés à perpétuité ou de l'emprisonnement perpétuel, suivant le statut personnel des délinquants.*

**Ce bon de caisse a cours forcé dans toute la Colonie.**

50 CENTIMES

Gorée. — Imp. Gouv't Génal.

50 CENTIMES

## EXTRAIT DU DÉCRET DU 11 FÉVRIER 1917

*Les bons de caisse émis auront cours forcé soit dans toute l'étendue de la Colonie, soit dans certaines localités désignées par le Lieutenant-Gouverneur de la Colonie intéressée et ne pourront, en aucun cas, circuler hors de cette Colonie ou de ces localités ; ils seront remboursés en espèces dans un délai de deux ans, lequel commencera à courir à partir de la cessation des hostilités.*

*Ceux qui auront contrefait ou falsifié les bons de caisse ou fait usage de ces bons contrefaits ou falsifiés seront poursuivis conformément aux lois et punis des travaux forcés à perpétuité ou de l'emprisonnement perpétuel, suivant le statut personnel des délinquants.*

**Ce bon de caisse a cours forcé dans toute la Colonie.**

50 CENTIMES

Gorée. — Imp. Gouv't Génal.